

DELIBERATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

22_12_15_0442	COMMUNE DE RUY-MONTCEAU – CONVENTION DE FONDS DE CONCOURS EN MATIERE DE VOIRIE – ACTUALISATION DU MONTANT DU FONDS DE CONCOURS POUR L'ANNEE 2022 ET 2023	C.C DU 15/12/2022
---------------	---	------------------------------

Le **jeudi 15 décembre 2022**, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué le **jeudi 8 décembre 2022**, s'est tenu au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean PAPADOPULO, Président.

70 membres du conseil en exercice.

Ont participé aux votes :

46 Conseillers communautaires présents : ACCETTOLA Hélène – ALIAGA Alexandre – BADIN Pascale – BERGER Alain – BERGER Dominique – BERTOLA-BOUDINAUD Graziella – BETON Christian – BLOND Priscilla – BOCHARD Jean-Jacques – BORGHI Roland – CHAUMONT-PUILLET Anne – CHRIQUI Vincent – DENIS Christophe – DI SANTO Laurent – DURAND Fabien – DURET Isabelle – DUSSERT Marie-Thérèse – FAYET Michel – GAGET Christine – GAGET Mathieu – GAUDE Daniel – GIRARD Jean-Pierre – GIRAUD Denis – GUSTO Nadiège – KOPFERSCHMITT Carine – LEGAY-BELLOD Gaël – LEPRETRE Aurélien – LIGONNET Andrée – LORiot-CARNIS Maryse – MAILLET Dorian – MARGIER Patrick – MARION Cyril – MARTI Patrick – MARY Alain – NICOLE-WILLIAMS Patrick – PAPADOPULO Jean – PARDAL Jean-Claude – PENOT Danielle – RABUEL Guy – ROY Nadine – SADIN Christine – SAGIROGLU Aïcha – SALMON Jean-Noël – SUCHET Noël – TISSERAND Olivier – VIAL Guillaume

10 Conseillers communautaires absents ayant donné pouvoirs : BACCAM Marguerite donne pouvoir à LEPRETRE Aurélien – DEBES Céline donne pouvoir à BLOND Priscilla – GUETAT Christian donne pouvoir à Di SANTO – JACQUEMOND donne pouvoir à GIRARD Jean-Pierre – LASSAUSAIE Carole donne pouvoir à MARTI Patrick – LAVILLE Christophe donne pouvoir à CHAUMONT-PUILLET Anne – MICHALLET Damien donne pouvoir à SADIN Christine – POUDEVIGNE Magaly donne pouvoir à BERGER Dominique – SIMON Catherine donne pouvoir à PAPADOPULO Jean – VERLAQUE Florence donne pouvoir à DURAND Fabien

14 Conseillers communautaires absents : AYDIN Michaël – BACCONNIER Michel – BELIME Gaëlle – BOUCHET Lucas – BOUISSET Sandrine – CICALA David – DESFORGES Marie-Laure – DIAS Olivier – JURADO Alain – NASSISI Ludovic – PERRARD Damien – RENARD Isabelle – ROULOT Océane – WAJDA Daniel

Secrétaire de séance : GAGET Christine

Acte certifié exécutoire par

- Dépôt en Sous-préfecture le
- Publié le

Nomenclature

- 7. Finances locales
- 8. Fonds de concours

Vu le code général des collectivités territoriales notamment son article L. 5216-5 VI ;

Vu la délibération n°07/069 du 28 juin 2007 relative aux voiries d'intérêt communautaire ;

Vu la délibération n°10/210 en date du 9 novembre 2010 relative à l'évolution de la compétence voirie ;

Vu la délibération n° 21_10_07_435 en date du 07 octobre 2021 approuvant la convention de fonds de concours en matière de voirie conclue avec la commune de Ruy-Montceau jusqu'au 31 décembre 2026 ;

Le rapporteur expose :

Considérant que, conformément aux délibérations susvisées, le Conseil communautaire intervient annuellement pour arrêter le programme des travaux à réaliser par le biais du fonds de concours et son montant estimatif ;

Considérant que, pour les exercices 2022 et 2023, le programme des travaux et les montants estimatifs du fonds de concours sont traduits pour la **commune de Ruy-Montceau** dans le tableau ci-dessous :

Programme des travaux	Montant total des travaux HT estimatif	Montant estimatif du fonds de concours apporté par la commune (montant TTC moins le FCTVA)
Travaux rue des Mulets – Vie étroite Création d'un cheminement piéton - - (phase 1) en 2022	41 534.29 €	11 717.62 €
Travaux rue des Mulets – Vie étroite Création d'un cheminement piéton - - (phase 2) en 2023	42 663.49 €	11 645.07 €

Ces sommes proportionnelles au coût des travaux, n'excédant pas la part de financement assurée par la CAPI, seront payables selon les modalités suivantes, pour chaque phase :

- 50 % début de l'année 2023,
- 50 % à l'achèvement des travaux, réajusté en fonction de leur coût réel.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

OUI l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré et voté (Approuvé à l'unanimité)

DECIDE

- **D'APPROUVER** la participation financière versée, pour l'année 2022, par la commune de Ruy-Montceau, dans le cadre des travaux effectués sur la voirie communautaire rue des Mulets, Vie Etroite (phase 1), pour un montant estimatif total de **11 717.62 €**, correspondant au montant TTC moins le FCTVA 16.404 %,

- **D'APPROUVER** la participation financière versée, pour l'année 2023, par la commune de Ruy-Montceau, dans le cadre des travaux effectués sur la voirie communautaire rue des Mulets, Vie Etroite (phase 2) pour un montant estimatif total de **11 645.07 €**, correspondant au montant TTC moins le FCTVA 16.404 %,
- **D'APPROUVER** la mise à jour de l'annexe n° 3 de la convention susvisée sur la base du montant arrêté ci-dessus,
- **DE DIRE** que les recettes seront imputées au compte 13141 « Subventions d'équipement transférables » du budget principal de la CAPI,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou, en cas d'empêchement, un Vice-Président, à signer, au nom et pour le compte de la CAPI, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.



Le Président

Jean PAPADOPULO